

Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas



2016



HAIDA NATION

Canada

Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa. vii + 30 p.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, incluant les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de la résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photographie de la page couverture : Photos par Neil Ever Osborne et Stef Olcen (médaillon)

Also available in English under the title:
Multi-species Action Plan for Gwaii Haanas National Park Reserve, National Marine Conservation Area Reserve, and Haida Heritage Site.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-05602-9

N° de catalogue : CW69-21/21-2016F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans autorisation, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ <http://www.registrelep.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1>

Énoncé de recommandation et d'approbation

L'Agence Parcs Canada et le Conseil de la Nation haïda ont dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral, en collaboration avec les autres ministres compétents en vertu de la Loi sur les espèces en péril. La Vice-Présidente des Opérations et le Vice-Président de la Nation haïda, suivant la recommandation du directeur d'unité de gestion compétent et de la coprésidente du Conseil de gestion de l'archipel (CGA), approuvent par les présentes ce document en indiquant que les exigences pertinentes relatives à la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration d'un plan d'action ont été satisfaites.

Recommandé par :




Ernie Gladstone
Directeur, Unité de gestion de Gwaii Haanas, Agence Parcs Canada

Recommandé par :



Cindy Boyko
Coprésidente du CGA représentant le Conseil de la Nation haïda

Approuvé par :



Carol Sheedy
Vice-Présidente des Opérations, Agence Parcs Canada

Approuvé par :



Trevor Russ
Vice-Président de la Nation haïda

Préface

Dans le cadre de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, règlements et programmes complémentaires qui assureront la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. Aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministères fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et dont le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont aussi tenus de rendre compte des progrès accomplis cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

La LEP exige l'élaboration d'un ou de plusieurs plans d'action présentant de façon détaillée la planification du rétablissement de l'espèce concernée, conformément aux orientations stratégiques mises en place dans les programmes de rétablissement des espèces visées. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des coûts socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte en conjonction avec les rapports de situation du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et les autres plans d'action produits pour ces espèces. Ce plan d'action sera mis à jour de manière à comprendre toutes les mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines en péril après l'achèvement du premier plan directeur intégré pour la terre, la mer et les gens concernant la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (ci-après appelé Gwaii Haanas).

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (ministre de l'Environnement et du Changement climatique) et le ministre des Pêches et des Océans sont les ministres compétents en vertu de la LEP pour les espèces présentes à Gwaii Haanas, et ont élaboré le présent plan d'action pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement sur les terres et dans les eaux de Gwaii Haanas, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan a été élaboré avec la Nation haïda, en collaboration avec la Province de la Colombie-Britannique et Environnement et Changement climatique Canada en vertu du paragraphe 48(1) de la LEP.

La mise en œuvre du présent plan d'action est soumise aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des compétences et des organisations participantes.

² http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm

Remerciements

Nous tenons à remercier les employés et les représentants du Conseil de la Nation haïda pour leurs commentaires et leurs points de vue exprimés durant l'atelier relatif au plan d'action, tenu en mai 2015, et merci à eux et au programme d'immersion haïda Skidegate pour l'aide supplémentaire qu'ils ont fournie au cours de la préparation du plan d'action. Nous remercions également le ministère des Pêches et des Océans, le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique, le ministère des Forêts, des Terres et de l'Exploitation des ressources naturelles de la Colombie-Britannique, BC Parks, et Environnement et Changement climatique Canada, qui ont révisé la version préliminaire du présent plan d'action. Parcs Canada tient aussi à remercier le Conservation Data Centre de la Colombie-Britannique, NatureServe Canada et les organismes mentionnés ci-dessus pour les données fournies aux fins de l'évaluation de la situation des espèces présentes à Gwaii Haanas.

Sommaire

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas* satisfait à l'article 47 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui exige l'élaboration d'un plan d'action pour les espèces présentes à l'intérieur des limites de ce site nécessitant un plan d'action. Ce plan d'action sera mis à jour afin d'inclure toutes les mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines en péril après l'achèvement du premier plan directeur intégré pour la terre, la mer et les gens concernant la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation, et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (ci-après appelé Gwaii Haanas). Les mesures décrites dans ce plan profiteront également à d'autres espèces avec des préoccupations de conservation, qui sont régulièrement présentes sur le site.

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (ministre de l'Environnement et du Changement climatique) et le ministre des Pêches et des Océans sont les ministres compétents en vertu de la LEP pour les espèces présentes à Gwaii Haanas, et ont élaboré ce plan d'action pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement sur les terres et dans les eaux de Gwaii Haanas, conformément à l'article 47 de la LEP. Le plan d'action a été préparé avec la Nation haïda, en collaboration avec la Province de la Colombie-Britannique et Environnement et Changement climatique Canada en vertu du paragraphe 48(1) de la LEP.

Dans les cas où l'on a déterminé que Gwaii Haanas peut mener des activités de gestion pouvant contribuer au rétablissement et/ou à la gestion d'une espèce, des objectifs propres à Gwaii Haanas ont été établis dans le présent plan et représentent la contribution de Gwaii Haanas aux objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leur résidence et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les réserves de parc national et les réserves d'aire marine nationale de conservation, ainsi qu'en vertu de la LEP. Le plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces à Gwaii Haanas. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des autres mesures précisées dans les évaluations de la situation et les documents portant sur le rétablissement des gouvernements fédéral et provincial, ainsi que sur la connaissance de la situation et des besoins de chacune des espèces vivant à Gwaii Haanas. Les mesures de surveillance des populations sont aussi précisées relativement aux espèces pour lesquelles des mesures de gestion peuvent contribuer à leur rétablissement à Gwaii Haanas.

Aucun habitat essentiel additionnel n'est identifié dans le présent plan d'action. Les mesures utilisées pour protéger l'habitat essentiel existant sont décrites.

Les mesures proposées dans ce plan auront une incidence socioéconomique limitée et ne posent aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur de Gwaii Haanas. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être minimes, et parmi les avantages devraient figurer les effets positifs sur l'intégrité écologique du site, une meilleure

sensibilisation à la valeur de la biodiversité et une meilleure appréciation de celle-ci ainsi que des occasions de mobiliser les communautés locales et les visiteurs de Gwaii Haanas.

Table des matières

Énoncé de recommandation et d'approbation	ii
Préface	ii
Remerciements	iv
Sommaire	v
Table des matières	vii
1. Contexte	1
1.1. Portée du plan d'action	2
2. Objectifs en matière de population, de répartition et de rétablissement propres au site	4
3. Mesures de conservation et de rétablissement	5
4. Habitat essentiel	7
a. Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel	8
5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	8
5.1. Coûts	8
5.2. Avantages	9
6. Mesure du progrès	10
7. Références	10
Annexe A : Objectifs et approche propres à Gwaii Haanas (GH) pour le suivi, la conservation et le rétablissement des espèces terrestres en péril.	11
Annexe B : Objectifs et approche provisoires propres à Gwaii Haanas (GH) pour le suivi, la conservation et le rétablissement des espèces marines en péril. Il s'agit d'un plan d'action partiel visant les espèces marines, qui sera mis à jour lorsque le premier plan directeur intégré de Gwaii Haanas, comprenant le zonage, sera terminé.	17
Annexe C1 : Mesures de conservation et de rétablissement des espèces terrestres qui seront effectuées par le personnel de Gwaii Haanas (GH).	19
Annexe C2 : Mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines qui seront effectuées par le personnel de Gwaii Haanas (GH).	23
Annexe D1 : Autres mesures de conservation et de rétablissement des espèces terrestres qui seront favorisées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.	26
Annexe D2 : Autres mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines qui seront favorisées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.	29
Annexe E. Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	30

1. Contexte

La réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (ci-après appelé Gwaii Haanas) est une zone protégée de 5 000 km² (1 500 km² de terre et 3 500 km² de mer) connue pour sa flore et sa faune distinctes, sa riche vie marine, ses exemples de la culture vivante des Haïdas et sa structure de cogestion. Gwaii Haanas, accessible uniquement par bateau ou par hydravion et comprenant la partie sud de l'archipel Haida Gwaii, est située à environ 130 kilomètres au large des côtes de la Colombie-Britannique et à 640 km au nord de Vancouver. C'est une zone qui comprend de nombreuses transitions – des grands fonds marins aux talus continentaux et aux plateformes internes, en passant par des îles au terrain accidenté et des sommets de montagne – et un refuge qui a échappé à la glaciation au cours de la dernière période glaciaire. On appelle parfois les îles Haida Gwaii les « Galapagos du Nord » en raison de la richesse de leur biodiversité, souvent unique, les eaux avoisinantes abritant certaines des communautés marines les plus abondantes et les plus diversifiées des eaux tempérées du monde.

Gwaii Haanas est un site du patrimoine haïda commémorant la culture vivante des Haïdas et leur relation de longue date avec la terre et la mer de Gwaii Haanas, illustrée par des exemples de mâts totémiques et d'architecture haïda et par les gardiens de Haida Gwaii qui vivent sur place. Une des îles de Gwaii Haanas, SGang Gwaay, a été déclarée site du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987. Avant les épidémies de maladies du XIX^e siècle, il y avait des villages permanents et des lieux d'habitation saisonniers dispersés partout à Gwaii Haanas, où vivaient des milliers de personnes. À cause de son isolement, des colons européens n'y sont parvenus que relativement récemment. Toutefois, des explorateurs et commerçants venus en navires, traitaient avec les Haïdas depuis déjà des centaines d'années.

Depuis 2010, grâce à l'établissement de la réserve d'aire marine nationale de conservation (RAMNC) entourant la réserve de parc national et site du patrimoine haïda, la gestion de Gwaii Haanas est désormais assurée depuis la cime de ses montagnes jusqu'à ses fonds marins. Environ la moitié des espèces de Gwaii Haanas évaluées comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) sont des espèces terrestres, et l'autre moitié, des espèces marines. Certaines passent d'un état à l'autre au cours de leur cycle de vie.

Gwaii Haanas est cogéré par le Conseil de gestion de l'archipel (CGA), composé de représentants du gouvernement du Canada (Agence Parcs Canada et Pêches et Océans Canada), et le Conseil de la Nation haïda. Le CGA est guidé par l'Entente sur Gwaii Haanas (1993) et l'Entente sur l'aire marine Gwaii Haanas (2010), lesquelles décrivent comment le Canada et la Nation haïda doivent collaborer pour la planification, l'exploitation, la gestion et l'utilisation de Gwaii Haanas. Une importante communauté d'intervenants donne des conseils au CGA relativement à Gwaii Haanas, durant l'élaboration des plans de gestion du site.

Les espèces en péril, leur résidence et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux et les aires marines

nationales de conservation, ainsi qu'en vertu de la LEP. Les mesures pour le rétablissement d'espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de Gwaii Haanas. Ces programmes contribuent à la conservation et au rétablissement des espèces en péril par le biais d'activités d'inventaire et de suivi et par la mise en œuvre de projets de remise en état de l'habitat et d'autres mesures axées sur la conservation de la biodiversité.

En plus des évaluations de la situation, plusieurs programmes de rétablissement, plans de gestion et plans d'action ont été préparés pour les espèces visées dans le présent plan d'action. Ces documents servent à orienter la conservation et le rétablissement de chaque espèce, y compris pour ce qui est de la définition des objectifs et des mesures requises pour atteindre ces derniers, de la désignation de l'habitat essentiel et des activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel. Le présent plan d'action a été élaboré et sera mis en œuvre conformément à ces documents et devrait être considéré comme une partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

1.1. Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et les eaux gérées par la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (figure 1). Ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé exclusivement pour Gwaii Haanas parce que l'Agence Parcs Canada (APC) est juridiquement responsable des espèces en péril sur les terres et dans les eaux qu'elle administre. L'Agence a, en outre, le pouvoir de prendre directement des mesures de conservation et de tenir compte de menaces, de lois et de priorités de gestion qui diffèrent de celles qui touchent les zones à l'extérieur de Gwaii Haanas.

Le Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas satisfait à l'article 47 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui exige l'élaboration d'un plan d'action pour les espèces présentes à l'intérieur des limites de ce site nécessitant un plan d'action. Ce plan d'action sera mis à jour afin d'inclure toutes les mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines en péril après l'achèvement du premier plan directeur intégré pour la terre, la mer et les gens concernant la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation, et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas (ci-après appelé Gwaii Haanas). Les mesures décrites dans ce plan profiteront également à d'autres espèces avec des réoccupations de conservation, qui sont régulièrement présentes sur le site. Cette approche répond aux exigences établies par la loi (LEP) et fournit à l'Agence Parcs Canada un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement des espèces présentes dans ce site. Ce plan sera modifié au besoin pour satisfaire aux exigences de la LEP en matière d'élaboration de plans d'action.

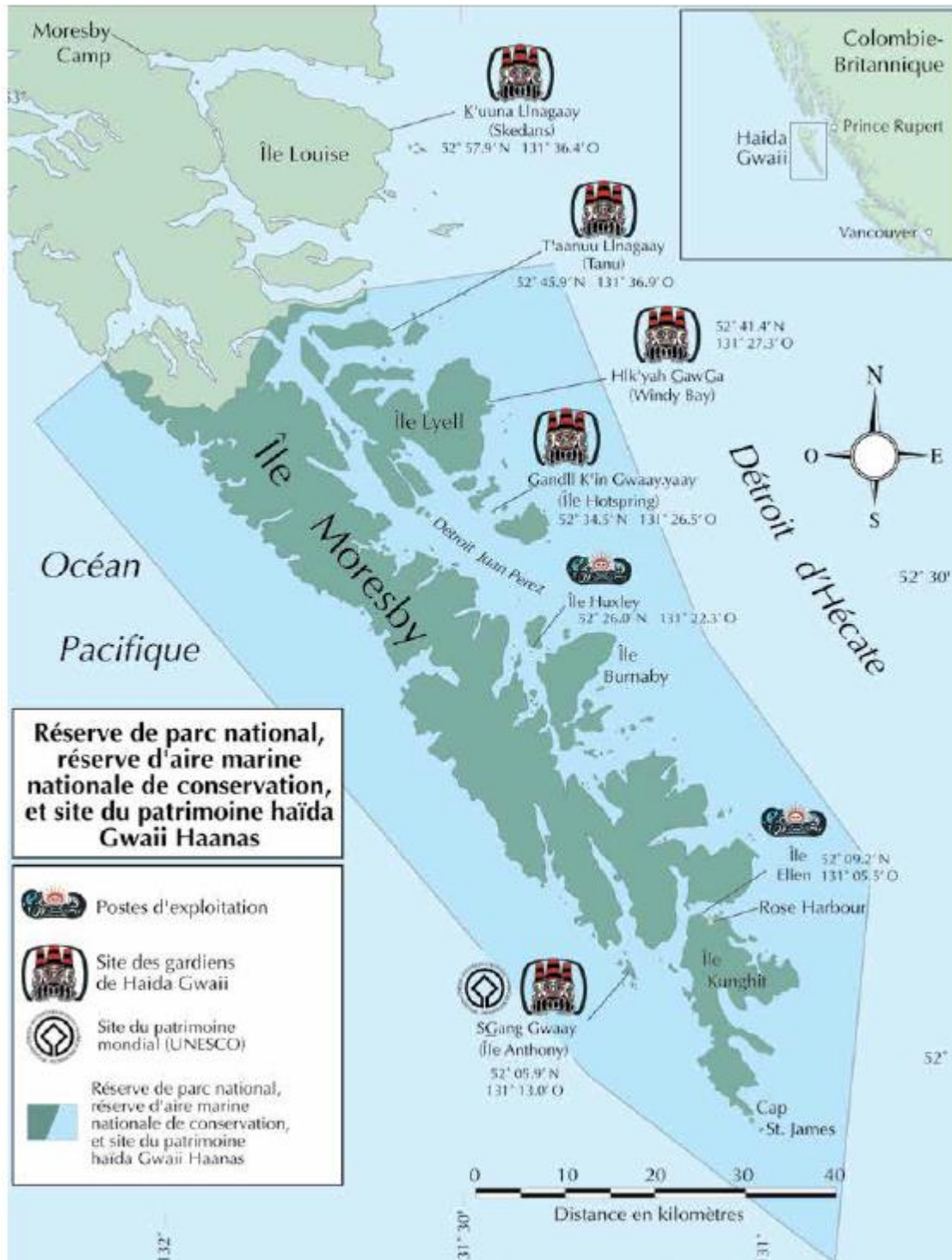


Figure 1. Portée géographique du *Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national, réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas*. Gwaii Haanas situé dans la partie sud de l'archipel Haida Gwaii au large de la côte ouest de la Colombie-Britannique. © Parcs Canada

Tableau 1. Espèces terrestres en péril visées par le plan d'action pour Gwaii Haanas (situation en date du 1^{er} sept. 2015).

Espèce	Nom haïda	Nom scientifique	Statut du COSEPAC	Statut selon la LEP
Hermine de la sous-espèce <i>haidarum</i>	Tllga	<i>Mustela erminea haidarum</i>	Menacée	Menacée
Guillemot marbré	Ts'allang.nga	<i>Brachyramphus marmoratus</i>	Menacée	Menacée
Petite chauve-souris brune	GudGaadu gamhIGal (bat)	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Autour des palombes de la sous-espèce <i>laingi</i>	Stads k'un – Golie Hans	<i>Accipiter gentilis laingi</i>	Menacée	Menacée
Petite Nyctale de la sous-espèce <i>brooksi</i>	St'aw (le jour) ou Sgas sgas (la nuit)	<i>Aegolius acadicus brooksi</i>	Menacée	Menacée
Guillemot à cou blanc	SGin xaana	<i>Synthliboramphus antiquus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Grand Héron de la sous-espèce <i>fannini</i>	HIGuu	<i>Ardea herodias fannini</i>	Préoccupante	Préoccupante
Chauve-souris de Keen	GudGaadu gamhIGal (chauve-souris)	<i>Myotis keenii</i>	Données insuffisantes	Préoccupante (annexe 3)
Pseudocyphellie des forêts surannées		<i>Pseudocyphellaria rainierensis</i>	Préoccupante	Préoccupante
Faucon pèlerin de la sous-espèce <i>pealei</i>	Hlk'yah	<i>Falco peregrinus pealei</i>	Préoccupante	Préoccupante
Crapaud de l'Ouest (population non chantante)	Hlk'yan k'uust'an	<i>Anaxyrus boreas</i>	Préoccupante	Préoccupante
Hirondelle rustique	Kud k'aaluu	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Non inscrite
Starique de Cassin	Haaja	<i>Ptychoramphus aleuticus</i>	Préoccupante	Non inscrite
Limace de Haida Gwaii	St'aalaay ou st'aall	<i>Staala gwaii</i>	Préoccupante	Non inscrite
Grèbe esclavon (population de l'Ouest)	GyuuGaadaGa	<i>Podiceps auritus</i>	Préoccupante	Non inscrite
Leptoge à quatre spores		<i>Leptogium polycarpum</i>	Préoccupante	Non inscrite
Phalarope à bec étroit	Xil sGid xidid	<i>Phalaropus lobatus</i>	Préoccupante	Non inscrite
Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce <i>occidentalis</i>	SGaal	<i>Bombus occidentalis occidentalis</i>	Menacée	Non inscrite

Tableau 2. Espèces marines en péril visées par le plan d'action pour Gwaii Haanas (situation en date du 1^{er} sept. 2015). Il s'agit d'un plan d'action partiel pour les espèces marines, qui sera mis à jour lorsque le premier plan directeur intégré de Gwaii Haanas, comprenant le zonage, sera achevé.

Espèce	Nom haïda	Nom scientifique	Statut du COSEPAC	Statut selon la LEP
Rorqual bleu (population du Pacifique)	Kun (*terme générique désignant à la fois les baleines à dents et les baleines à fanons)	<i>Balaenoptera musculus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Rorqual commun (population du Pacifique)	SGap	<i>Balaenoptera physalus</i>	Menacée	Menacée
Rorqual à bosse (population du Pacifique Nord)	Kun	<i>Megaptera novaeangliae</i>	Préoccupante	Menacée
Épaulard (population océanique du Pacifique Nord-Est)	SGaana	<i>Orcinus orca</i> pop. 3	Menacée	Menacée
Épaulard (population résidente du nord du Pacifique Nord-Est)	SGaana	<i>Orcinus orca</i>	Menacée	Menacée
Épaulard (population migratrice du Pacifique Nord-Est)	SGaana	<i>Orcinus orca</i>	Menacée	Menacée
Tortue luth	Siiga	<i>Dermochelys coriacea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Baleine noire du Pacifique Nord	Kun	<i>Eubalaena glacialis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Ormeau nordique	GaalGahlyan	<i>Haliotis kamtschatkana</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Puffin à pieds roses	St'aay sGidxyang saa.nga	<i>Puffinus creatopus</i>	Menacée	Menacée
Rorqual boréal (population du Pacifique)	Kun	<i>Balaenoptera borealis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Albatros à queue courte	Sk'yaw hudjuu sk'aay	<i>Phoebastria albatrus</i>	Menacée	Menacée
Albatros à pieds noirs	Sk'aay	<i>Phoebastria nigripes</i>	Préoccupante	Préoccupante
Requin grisé	Kun hudjuu stlin na nang gyugings	<i>Hexanchus griseus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Esturgeon vert		<i>Acipenser medirostris</i>	Préoccupante	Préoccupante
Baleine grise (population du Pacifique Nord-Est)	Kun	<i>Eschrichtius robustus</i>	Préoccupante	Préoccupante

Espèce	Nom haïda	Nom scientifique	Statut du COSEPAC	Statut selon la LEP
Marsouin commun (population du Pacifique)	Skul	<i>Phocoena phocoena</i>	Préoccupante	Préoccupante
Sébastolobe à longues épines	SGan x̄ang.ngii skaagiilang	<i>Sebastolobus altivelis</i>	Préoccupante	Préoccupante
Complexe des sébastes à œil épineux et à taches noires		<i>Sebastes aleutianus</i> et <i>S. melanostictus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Loutre de mer	Kuu	<i>Enhydra lutris</i>	Préoccupante	Préoccupante
Otarie de Steller	Kay	<i>Eumetopias jubatus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Milandre	Gwiiguuga	<i>Galeorhinus galeus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Sébaste aux yeux jaunes (population des eaux extérieures de l'océan Pacifique)	SGan	<i>Sebastes ruberrimus</i>	Préoccupante	Préoccupante

2. Objectifs en matière de population, de répartition et de rétablissement propres au site

Le potentiel de contribution des mesures de gestion pouvant être prises à Gwaii Haanas pour la conservation et le rétablissement de chacune des espèces préoccupantes a été évalué. Des objectifs de population et de répartition propres au site ont été élaborés lorsque c'était possible (annexes A et B). Aux cas où l'atteinte de ces objectifs serait trop difficile pour des raisons de logistique et de l'éloignement du site, d'autres objectifs ont été fixés pour définir la contribution possible afin d'atteindre les objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Étant donné qu'elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition à Gwaii Haanas, les activités de suivi sont présentées dans les annexes A et B, plutôt que dans les tableaux des mesures de conservation et de rétablissement (annexes C1, C2, D1 et D2). Les objectifs en matière de population ou de répartition propres à Gwaii Haanas pourraient ne pas être pertinents dans le cas de certaines espèces, et ce, pour diverses raisons, notamment parce que des menaces particulières (telles les activités industrielles) pourraient ne pas exister à Gwaii Haanas, que certaines espèces sont seulement de passage dans la région, ou que la population à l'intérieur de Gwaii Haanas ne constitue qu'une très petite partie de la répartition canadienne. S'il y a peu de chances que les mesures prises à Gwaii Haanas contribuent au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de conservation propres au site pourraient se limiter aux mesures de protection établies par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* et la LEP, ainsi qu'aux activités de suivi, de maintien de l'habitat et de remise en état dans le cadre du régime de gestion du site. Pour bon nombre d'espèces, les objectifs en matière de population et de répartition établis pour Gwaii Haanas ne sont pas pertinents à l'échelle du présent plan d'action pour diverses raisons, notamment : 1) les menaces ne peuvent être contrôlées ou sont inexistantes dans le parc (p. ex. la propagation généralisée de maladies, l'exploitation forestière ou d'autres pratiques industrielles); 2) certaines espèces sont seulement de passage; 3) la population présente dans le site représente une très petite partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

3. Mesures de conservation et de rétablissement

Les terres et les eaux de l'archipel Haida Gwaii sont d'une énorme richesse et d'une grande biodiversité. On trouve à Gwaii Haanas de nombreux écosystèmes et milieux terrestres et marins différents. À l'intérieur de Gwaii Haanas, nous avons la possibilité d'étudier des techniques de rétablissement et de comparer les paramètres écologiques et du cycle de vie des espèces existant à Gwaii Haanas à ceux observés à l'extérieur du site, là où l'exploitation forestière et d'autres activités industrielles existent.

Une partie des terres de Gwaii Haanas faisait l'objet d'exploitation forestière avant d'être protégée. Ces terres ne se sont pas encore rétablies suite à l'altération majeure qu'elles ont subie. La prolifération d'espèces envahissantes introduites, comme le cerf de Sitka, le rat surmulot et le rat noir, et le raton laveur, pose une autre difficulté sur le plan écologique pour de nombreuses espèces terrestres en péril dans l'archipel Haida Gwaii. Le broutage par les cerfs détruit la végétation inférieure, modifiant considérablement les milieux terrestres. Les rats ont décimé des colonies entières d'oiseaux de mer en s'attaquant aux œufs, aux petits et aux adultes. Le projet SGin Xaana (retour des oiseaux nocturnes) à Gwaii Haanas visant l'éradication des rats et le rétablissement des colonies nicheuses d'oiseaux de mer a suscité de l'attention, attiré des collaborateurs et obtenu du soutien de l'étranger. Enfin, les maladies des espèces sauvages représenteront un défi à l'avenir, pour lequel il faut planifier des interventions préventives, en espérant que la nature insulaire de Gwaii Haanas fournisse des possibilités de conservation uniques.

Les eaux de la RAMNC sont gérées un peu différemment des terres de la réserve. En plus du mandat principal de conservation, de protection et de rétablissement des espèces et des écosystèmes, le mandat relatif aux eaux inclut l'utilisation écologiquement viable aux fins de la pêche, du transport, etc. Le rétablissement et la conservation des espèces marines nécessitent, de par leur nature, des activités menées en coopération, puisque plusieurs menaces sont plus vastes (changements climatiques, déversements d'hydrocarbures) et ne peuvent être atténuées que par le biais de partenariats. La plupart des espèces marines en péril se trouvant dans les eaux de Gwaii Haanas sont aussi très mobiles et utilisent beaucoup des milieux à l'extérieur de Gwaii Haanas, migrant parfois sur des milliers de kilomètres chaque année.

Le présent plan d'action tient compte de l'évaluation des connaissances, des menaces et de la situation des populations de chacune des espèces présentes à Gwaii Haanas. Le processus de planification du plan d'action a permis d'établir des mesures pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition propres au site, ainsi que les mesures requises pour protéger les espèces et en apprendre davantage sur elles. Il a fallu établir des priorités et réaliser des analyses pour identifier les mesures qui seront effectuées par le personnel de Gwaii Haanas (annexes C1 et C2) et les mesures réalisées en partenariats ou celles qui seront réalisées lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles (annexes D1 et D2). L'impact écologique des mesures a été un critère principal. D'autres facteurs ont été aussi considérés comme : les possibilités d'accroître la valeur de l'expérience du visiteur, la sensibilisation par l'établissement de relations externes ainsi que les possibilités et contraintes financières.

Un des éléments essentiels du mandat de Parcs Canada est d'offrir au public des occasions de découvrir les aires protégées et d'y vivre des expériences mémorables. En plus de mettre en œuvre des mesures de conservation contribuant au rétablissement et à la gestion des espèces, Gwaii Haanas joue un rôle important dans la promotion de la sensibilisation du public aux espèces en péril et de l'appréciation de ces dernières. Le site mobilise aussi des partenaires et du public par la mise en œuvre des mesures visant la conservation et le rétablissement de ces espèces.

Dans la mesure du possible, une approche écosystémique a été adoptée. On a priorisé les mesures bénéfiques pour un grand nombre d'espèces en même temps de façon à protéger et à rétablir les populations des espèces en péril efficacement. Quatre thèmes se dégagent de l'analyse : la gestion des espèces envahissantes, la sensibilisation et la mobilisation, la gestion des maladies des espèces sauvages, et le rétablissement et la protection des espèces.

Gestion des espèces envahissantes

Des projets de gestion des espèces envahissantes continueront à Gwaii Haanas, tant pour rétablir l'équilibre des écosystèmes du site (une priorité du plan directeur du site) » Ces projets contribueront aussi aux recherches mondiales sur les méthodes, la planification et l'exécution afin d'améliorer les perspectives à long terme du rétablissement des écosystèmes. En 2011, Parcs Canada, la Nation haïda ainsi que les organismes Island Conservation et Coastal Conservation ont exécuté ensemble un programme terrestre d'éradication du rat surmulot, espèce envahissante, dans les îles Arichika et Bischo. Autrefois, ces dernières abritaient d'importantes colonies de Guillemots à cou blanc. Le projet a aussi bénéficié de l'expertise technique de spécialistes internationaux de la Nouvelle-Zélande et du Mexique. Les espèces indigènes ont déjà commencé à réagir à l'absence de rats. Par exemple, l'huïtrier de Bachman, un oiseau de rivage réagissant rapidement aux changements de l'état de l'écosystème a servi d'espèce sentinelle. Il compte de plus en plus d'individus et d'oisillons survivant jusqu'au stade de l'envol en l'absence des rats. Des dispositifs d'écoute automatisés ont été placés dans ces îles et dans des îles non touchées pour évaluer la réaction des oiseaux de mer à l'éradication.

Sensibilisation et mobilisation

Gwaii Haanas, à la fois une réserve de parc national, un site du patrimoine haïda et une réserve d'aire marine nationale de conservation, a pour mandat d'assurer la protection et l'utilisation écologiquement durable des ressources du site. L'emplacement unique de Gwaii Haanas permet à la fois d'étudier l'impact de son utilisation par les humains et des activités de conservation sur des terres en Colombie-Britannique et dans les eaux du Pacifique. Ceci nous permettra de partager les leçons apprises avec les collègues et le public. La séance d'orientation obligatoire pour les visiteurs permet de les faire participer à des activités simples et utiles pour supporter la conservation et le rétablissement des espèces en péril (p. ex. le signalement des observations d'espèces sauvages afin d'améliorer nos connaissances sur la taille et la répartition des

populations des espèces en péril). Les visiteurs sont aussi invités à suivre les plus récentes directives concernant l'observation des espèces sauvages pour éviter de perturber les espèces sensibles, notamment les mammifères marins.

Gestion des maladies des espèces sauvages

Gwaii Haanas mettra en place de mesures pour surveiller et limiter la propagation de maladies affectant les espèces sauvages. Par exemple, on suivra les chauves-souris pour détecter la présence du syndrome du museau blanc, décimant des populations de chauves-souris dans les régions de l'est de l'Amérique du Nord et se déplaçant vers l'ouest. On surveillera aussi les crapauds pour détecter la chytridiomycose, identifiée comme une des causes principales du déclin des amphibiens à l'échelle mondiale. En plus d'analyser des échantillons pour déterminer la présence de ces maladies, on mettra en œuvre des protocoles de décontamination. L'archipel Haida Gwaii étant situé à plus de 100 km au large de la côte, Gwaii Haanas pourrait être un endroit stratégique pour la conservation de populations non infectées de ces espèces en péril si nous parvenons à mobiliser la région en vue d'empêcher que ces maladies n'atteignent les îles.

Rétablissement et protection

Le rétablissement et la protection de l'habitat et des populations sont des activités clés pour la conservation et le rétablissement des espèces en péril. Le CGA a mis en œuvre plusieurs projets dans cette optique, bien avant que la LEP ne soit promulguée en 2002. Les travaux se poursuivront pour l'Autour des palombes et la Petite Nyctale tels que : l'identification et la cartographie des sites de nidification des Autours des palombes, l'estimation de la taille et de la répartition des populations de l'Autour des palombes et de la Petite Nyctale, la mise au point de méthodes pour la création de chicots servant d'habitat de nidification pour la Petite Nyctale. De plus, on continuera la collaboration avec les partenaires pour explorer les possibilités de remise en état des forêts de laminaires géantes, et la préparation d'un protocole d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures pour la protection des sites et des espèces écologiquement sensibles dans Gwaii Haanas.

L'équipe de Gwaii Haanas est reconnue comme un leader dans les domaines du rétablissement écologique et de la gestion intégrée. L'éloignement de la région présente certaines difficultés pour la gestion, mais crée aussi des occasions, car la région constitue un laboratoire vivant permettant d'explorer des techniques de rétablissement pouvant être utilisées ailleurs dans l'archipel Haida Gwaii, en Colombie-Britannique, ou ailleurs dans le monde. Les espèces et les écosystèmes présents à Gwaii Haanas suscitent un vif intérêt chez les universités. En effet, ils sont de bons sujets de recherche pour appuyer les efforts de gestion et de rétablissement tout en fournissant des occasions de collaboration afin de faire avancer les projets de mise en œuvre des mesures de conservation et de rétablissement.

4. Habitat essentiel

Aux termes de la LEP, l'habitat essentiel est « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un

programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce » [paragraphe 2(1) de la LEP]. En date de septembre 2015, il est impossible de désigner de l'habitat essentiel additionnel à Gwaii Haanas pour les espèces en voie de disparition, menacées ou disparues du pays inscrites à l'annexe 1 de la LEP. Toutefois, l'habitat essentiel a déjà été désigné pour certaines espèces dans leurs programmes respectifs de rétablissement. C'est le cas pour les espèces suivantes : le Guillemot marbré, la Petite Nyctale de la sous-espèce *brooksi*, le rorqual à bosse (population du Pacifique Nord) et l'épaulard (population résidente du nord du Pacifique Nord-Est). De l'habitat essentiel va bientôt être désigné à Gwaii Haanas pour l'épaulard (population océanique du Pacifique Nord-Est et population migratrice du Pacifique Nord-Est), la tortue luth et l'ormeau nordique. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'a pas encore été effectuée ou n'est pas complète, celui-ci sera désigné dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement mis à jour. Pour plus d'information, consultez le calendrier des études des programmes de rétablissement concernés.

a. Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

Aucun habitat essentiel additionnel n'est désigné dans le présent plan d'action. L'habitat essentiel se trouvant à l'intérieur de Gwaii Haanas qui est désigné dans d'autres documents de rétablissement bénéficie d'une protection juridique contre la destruction aux termes du paragraphe 58(1) de la LEP ou d'arrêtés pris en vertu des paragraphes 58(4) et 58(5).

5. Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) requiert du ministre fédéral responsable qu'il inclue dans le plan d'action une « évaluation des répercussions socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant ».

5.1. Coûts

Le coût total de mise en œuvre du présent plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et aux services. Ce montant comprend les salaires additionnels, le matériel, l'équipement et les services professionnels pour réaliser les mesures décrites aux annexes A1 et A2. En conséquence, les partenaires ou les intervenants ne doivent s'attendre à aucun coût socioéconomique important. On cherchera à obtenir d'autres ressources ou à établir d'autres partenariats pour supporter les mesures décrites aux annexes B1 et B2.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux opérations existantes de Gwaii Haanas. Les nouveaux coûts seront réduits au minimum. Ces coûts seront assumés par Parcs Canada et seront couverts par la priorisation des fonds et des crédits salariaux existants attribués au site. Il n'en résultera donc aucun coût additionnel pour le public.

Le plan d'action ne concerne que les terres et les eaux à l'intérieur des limites de Gwaii Haanas et n'impose aucune restriction d'utilisation sur les terres et les eaux à l'extérieur du site. Il n'entraîne donc aucun coût socioéconomique direct pour le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux de Gwaii Haanas peuvent faire l'objet de restrictions mineures afin d'assurer la protection et le rétablissement des espèces en péril.

5.2. Avantages

Les mesures présentées dans le plan d'action pour Gwaii Haanas contribueront à l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement des espèces suivantes : l'hermine de la sous-espèce *haidarum*, du Guillemot marbré, de la Petite Nyctale (sous-espèce *brooksii*), du rorqual bleu (population du Pacifique), du rorqual commun (population du Pacifique), du rorqual à bosse (population du Pacifique Nord), de l'épaulard (population résidente du nord du Pacifique Nord-Est), de l'épaulard (population migratrice du Pacifique Nord-Est), de la tortue luth, de la baleine noire du Pacifique Nord, de l'ormeau nordique, du Puffin à pieds roses, du rorqual boréal (population du Pacifique) et de l'Albatros à queue courte. Les mesures présentées ici contribueront également à l'atteinte des objectifs de gestion pour 27 autres espèces avec des préoccupations de conservation. On s'attend à ce que ces mesures aient une incidence globale positive sur l'intégrité écologique et permettent aux visiteurs et au grand public en général de mieux apprécier Gwaii Haanas et les espèces qui y sont présentes. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages au public, notamment des effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité (Federal, Provincial, Territorial Governments of Canada, 2014).

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces pesant sur les populations des espèces en péril et leur habitat. De plus, ces mesures comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. les restrictions de l'activité humaine dans les zones occupées par ces espèces, combinées aux activités permanentes de recherche et de suivi), le rétablissement éventuel de ces espèces et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance (p. ex. les programmes pour les visiteurs et l'éducation du public).

Les avantages économiques potentiels de la conservation et du rétablissement des espèces en péril à Gwaii Haanas sont difficiles à quantifier. Plusieurs avantages, que l'on peut tirer des espèces sauvages, sont des produits non commerciaux dont la valeur financière est difficile à évaluer. Toutes les espèces sauvages marines et terrestres, sous toutes leurs formes, ont leur valeur intrinsèque et sont appréciées du public pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, éducatives, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique. Elle est importante pour la richesse économique et naturelle actuelle et future.

La mise en œuvre de ce plan d'action devrait procurer des avantages aux visiteurs de Gwaii Haanas, aux résidents locaux et aux partenaires, notamment des occasions pour en apprendre davantage sur des espèces en péril importantes sur le plan culturel, pour participer à leur conservation et à leur rétablissement. Ce seront aussi des opportunités pour les visiteurs et les collectivités locales de participer à la conservation de l'écosystème de Gwaii Haanas et des occasions d'accroître la sensibilisation à la valeur de la conservation dans la région.

6. Mesure du progrès

Un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action (en vertu de l'article 55 de la LEP) sera produit par l'évaluation des progrès en vue de la mise en œuvre des mesures. Un rapport sur les répercussions écologiques du plan d'action sera produit par l'évaluation des progrès vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition propres au site.

7. Références

Archipelago Management Board. 2003. Gwaii Haanas National Park Reserve and Haida Heritage Site Management Plan for the Terrestrial Area. Gwaii Haanas National Park Reserve and Haida Heritage Site, Skidegate, BC. 23 pp. [Également disponible en français : Comité de gestion de l'archipel. 2003. Gwaii Haanas réserve de parc national et site du patrimoine haïda – Plan directeur (Zone terrestre). Réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, Skidegate (Colombie-Britannique), i + 42 p.]

Canada and Council of the Haida Nation. 2010. Gwaii Haanas National Marine Conservation Area Reserve and Haida Heritage Site Interim Management Plan and Zoning Plan. Gwaii Haanas National Park Reserve and Haida Heritage Site, Skidegate, BC. i + 37 pp. [Également disponible en français : Canada et Conseil de la Nation haïda. 2010. Réserve d'aire marine nationale de conservation et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas – Plan directeur provisoire et plan de zonage. Réserve de parc national et site du patrimoine haïda Gwaii Haanas, Skidegate (Colombie-Britannique), vi + 25 p.]

Federal, Provincial, and Territorial Governments of Canada. 2014. *2012 Canadian Nature Survey: Awareness, participation, and expenditures in nature-based recreation, conservation, and subsistence activities*. Ottawa, ON : Canadian Councils of Resource Ministers. [Également disponible en français : Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada. 2014. *Enquête canadienne sur la nature 2012 : connaissances, participation et dépenses liées aux activités récréatives, de conservation et de subsistance axées sur la nature*. Ottawa (Ontario), Conseils canadiens des ministres des ressources.]

Annexe A : Objectifs et approche propres à Gwaii Haanas (GH) pour le suivi, la conservation et le rétablissement des espèces terrestres en péril.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ³	Renseignements généraux et approche générale du site
Petite Nyctale de la sous-espèce <i>brooksi</i>	Maintenir le nombre d'adultes à environ 1 800 dans la zone d'occurrence de l'espèce (soit 10 000 km ² dans l'archipel Haida Gwaii) en attendant que des objectifs plus précis puissent être établis en matière de population et de répartition	Maintenir la population connue à GH – la principale menace (exploitation forestière) a cessé à GH; l'emplacement éloigné rend difficile le suivi des populations	Inconnue	Consigner, de façon opportune, les observations et les changements de la situation de l'espèce à GH	Faire de nouveaux relevés pour faciliter la désignation de l'habitat essentiel et l'évaluation des populations. Si l'occasion se présente, envisager la création de lieux de nidification dans les endroits où l'exploitation forestière a eu une incidence sur l'écosystème dans le passé. Évaluer des moyens économiques et réalisables, sur le plan de la logistique, de lutte contre les cerfs ou d'élimination des cerfs.
Guillemot marbré	D'ici 2032 : freiner le déclin des populations en Colombie-Britannique et de la superficie de l'habitat de nidification afin de conserver au moins 68 % des populations de 2002 (Haida Gwaii). Objectif à long terme : s'assurer que l'espèce aura une probabilité de persistance élevée après 2032 partout dans son aire de répartition en maintenant ou en remettant en état une quantité suffisante de lieux de nidification et de milieux marins convenables, et en réduisant les autres menaces.	Maintenir des populations stables dans la région de GH	Stable	Participer au suivi des populations (radar)	GH participe aux activités de surveillance à l'échelle du littoral menées par ECCC et effectuera aussi des activités de préparation pour les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures visant les espèces, comme le Guillemot marbré, qui dépendent (en partie) des milieux marins. Il n'y a aucune principale menace à l'intérieur de GH.

³ Là où des objectifs en matière de population et de répartition ont été établis pour GH, le suivi vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs; autrement, les activités de suivi de base nécessaires à l'intendance, à la gestion et à la production de rapports généraux sont décrites.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ³	Renseignements généraux et approche générale du site
Hermine de la sous-espèce <i>haidarum</i>	Maintenir ou rétablir une population sauvage autosuffisante d'hermines de la sous-espèce <i>haidarum</i> dans toute son aire de répartition historique	Confirmer sa présence à GH	Inconnue	Répertorier les observations au moyen de caméras déclenchées par le mouvement, installées à l'échelle de GH, pour le suivi à long terme des populations de petits mammifères; compiler les observations fortuites faites par le personnel et les visiteurs de GH	L'APC continuera à travailler à des projets de gestion des espèces envahissantes et de remise en état de l'habitat qui seront bénéfiques pour l'hermine, y compris l'évaluation des moyens économiques et réalisables, sur le plan de la logistique, de lutte contre les cerfs ou d'élimination des cerfs.
Autour des palombes de la sous-espèce <i>laingi</i>	Maintenir au moins 58 domaines vitaux dans l'archipel Haida Gwaii	Aucun objectif propre à GH n'a été établi	Inconnue	Assurer un suivi dans les sites de nidification connus au moins une fois tous les cinq ans	Assurer un suivi des sites de nidification connus à la baie Windy et au ruisseau Sandy et effectuer un relevé supplémentaire dans les nouveaux sites de nidification à l'aide de modèles du caractère convenable de l'habitat. Évaluer des moyens de lutte contre les cerfs ou d'élimination des cerfs.
Petite chauve-souris brune et chauve-souris de Keen	Sans objet (aucun document de rétablissement n'a été encore publié dans le Registre public de la LEP)	Maintenir la population dans la colonie de maternité de l'île Hotspring	Stable à un site sentinelle, mais inconnue dans l'ensemble	Poursuivre le suivi à long terme de la colonie de maternité de l'île Hotspring	Obtenir des données de référence sur les populations de chauves-souris de GH et collaborer avec les partenaires à la mise en œuvre de protocoles de décontamination pour garder le syndrome du museau blanc en dehors de l'archipel Haida Gwaii aussi longtemps que possible.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ³	Renseignements généraux et approche générale du site
Guillemot à cou blanc	Maintenir ou augmenter la taille de la population nicheuse actuelle au Canada et augmenter les effectifs de la population mondiale dans les eaux canadiennes en réduisant la mortalité en mer	Maintenir les populations dans les sites de nidification où il n'y a jamais eu de mammifères prédateurs introduits et accroître les populations sur les îles où les prédateurs ont été éliminés	Stable (légère augmentation à trois sites sentinelles dans GH)	Poursuivre le suivi des populations dans les sites sentinelles (îles Rankine, George et Ramsay); mettre à jour l'information sur la situation des colonies d'oiseaux de mer	Assurer le suivi dans les îles au large des côtes pour détecter les nouvelles incursions ou invasions d'espèces de mammifères non indigènes. Sensibiliser les gens pour éviter que les terriers ne soient piétinés, et réduire les perturbations et les incursions et les invasions de rats favorisées par les activités humaines. Maintenir/augmenter les restrictions et le nombre de zones fermées dans les sites de nidification sensibles. Évaluer et poursuivre l'éradication des espèces envahissantes et le rétablissement des colonies d'oiseaux de mer. Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures. Mettre à jour l'information sur la situation des colonies et des populations partout à GH en partenariat avec ECCC.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ³	Renseignements généraux et approche générale du site
Starique de Cassin	Sans objet (aucun document de rétablissement n'a été encore publié dans le Registre public de la LEP)	Maintenir les populations dans les sites de nidification où il n'y a jamais eu de mammifères prédateurs introduits et accroître les populations sur les îles où les prédateurs ont été éliminés	Stable	Poursuivre le suivi des populations dans les sites sentinelles (îles Rankine, East Copper, Ramsay et SGang Gwaay); mettre à jour l'information sur la situation des colonies d'oiseaux de mer	Assurer le suivi dans les îles au large des côtes pour détecter les nouvelles incursions ou invasions d'espèces de mammifères non indigènes. Sensibiliser les gens pour éviter que les terriers ne soient piétinés, et réduire les perturbations et les incursions et les invasions de rats favorisées par les activités humaines. Maintenir/accroître les restrictions et le nombre de zones fermées dans les sites de nidification sensibles. Évaluer et poursuivre l'éradication des espèces envahissantes et le rétablissement des colonies d'oiseaux de mer. Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures. Mettre à jour l'information sur la situation des colonies et des populations partout à GH en partenariat avec ECCC.
Faucon pèlerin de la sous-espèce <i>pealei</i>	Maintenir la population à un minimum de 100 aires occupées et faire augmenter lentement les effectifs pour qu'ils s'approchent des effectifs historiques du début de 20 ^e siècle	Maintenir les populations à GH	Stable ou légèrement à la hausse	Suivre les populations tous les cinq ans en collaboration avec ECCC; compiler les observations fortuites de juvéniles faites par le personnel et les visiteurs de GH	Protéger les individus présents à GH et participer au suivi à long terme des populations avec ECCC et les autres partenaires. Évaluer et exploiter les possibilités d'éradiquer les rats et les autres espèces envahissantes, et de rétablir les colonies d'oiseaux de mer (proies du Faucon pèlerin). Évaluer des moyens économiques et réalisables de lutte contre les cerfs ou d'élimination des cerfs.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ³	Renseignements généraux et approche générale du site
Grand héron de la sous-espèce <i>fannini</i>	Faire en sorte que les populations de Grands Hérons du Pacifique soient stables ou en croissance à l'échelle locale dans toutes les régions de conservation dans la zone côtière de la Colombie-Britannique	S'assurer que les visiteurs de GH soient au courant de l'importance de ne pas perturber les oiseaux en quête de nourriture et qu'ils connaissent les meilleures pratiques pour éviter de les perturber	Inconnue	Compiler les observations fortuites de juvéniles de l'espèce faites par les visiteurs et le personnel.	Explorer les données pour déterminer les aires d'alimentation prioritaires à des fins d'éducation et de sensibilisation en lien avec les perturbations causées par la navigation. Mettre à jour les approches de sensibilisation, au besoin, et se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures en ciblant les espèces (comme le Grand Héron) qui dépendent (en partie) des milieux marins.
Crapaud de l'Ouest	Maintenir des populations autosuffisantes réparties partout dans l'aire de répartition actuelle de l'espèce au Canada	Maintenir l'indice d'occupation dans les sites de nidification connus	Stable	Effectuer le suivi annuel de la zone d'occupation des amphibiens	Confirmer (par des tests en laboratoire) l'absence de la chytridiomycose dans l'archipel Haida Gwaii et collaborer avec les partenaires à mettre en œuvre des protocoles de décontamination. Évaluer et déterminer la portée des mesures pouvant être appliquées pour le contrôle des rats laveurs.
Pseudocyphellie des forêts surannées	Maintenir toutes les populations existantes connues de l'espèce ainsi que toute population qui pourrait être découverte en Colombie-Britannique	Aucun objectif établi : les principales menaces n'existent pas à GH	Inconnue	Consigner les observations fortuites	Contribuer à la préparation du plan directeur. Collaborer avec les partenaires pour consigner les observations fortuites jusqu'à nouvel ordre et ajuster la méthode de gestion si de nouvelles populations sont découvertes.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ³	Renseignements généraux et approche générale du site
Espèces évaluées par le COSEPAC (pas encore inscrites dans la LEP) : Hironde rustique, limace de Haida Gwaii, Grèbe esclavon (population de l'Ouest), leptogé à quatre spores, Phalarope à bec étroit et bourdon de l'Ouest de la sous-espèce <i>occidentalis</i>		Aucun objectif établi : les principales menaces n'existent pas à GH et/ou absence de mesures de gestion possibles améliorant, de façon mesurable, la situation de ces espèces	Inconnue	Consigner les observations fortuites par le personnel et les visiteurs de GH	Contribuer à la préparation de documents relatifs au rétablissement et à la désignation de l'habitat essentiel. Protéger les individus et l'habitat essentiel sur les terres/dans les eaux de GH. Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures en ciblant les espèces qui dépendent des milieux côtiers ou marins. Évaluer des moyens de lutte contre les cerfs ou d'élimination des cerfs. Collaborer avec les partenaires à consigner les observations fortuites et à ajuster les méthodes de gestion de façon appropriée si de nouvelles populations sont découvertes.

Annexe B : Objectifs et approche provisoires propres à Gwaii Haanas (GH) pour le suivi, la conservation et le rétablissement des espèces marines en péril. Il s'agit d'un plan d'action partiel visant les espèces marines, qui sera mis à jour lorsque le premier plan directeur intégré de Gwaii Haanas, comprenant le zonage, sera terminé.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ⁴	Renseignements généraux et approche générale du site
Ormeau nordique	Objectif à court terme (5 ans) : freiner le déclin de la population sauvage actuelle; objectif à long terme (30 ans) : augmenter les effectifs et les densités pour rétablir des populations sauvages autosuffisantes dans chacune des zones biogéographiques de la Colombie-Britannique (y compris l'archipel Haida Gwaii)	Maintenir ou accroître la population d'ormeaux nordiques à GH	Stable avec des signes d'une hausse depuis 2012	Utiliser les données de suivi recueillies par le MPO et dans le cadre du programme des pêches des Haïdas pour estimer les tendances démographiques pour les sites sentinelles à GH	Fournir du soutien, au besoin, au MPO et au programme des pêches des Haïdas pour le suivi des populations d'ormeaux nordiques dans les eaux de GH. Sensibilisation et éducation pour lutter contre le braconnage, etc. Explorer la portée de la remise en état des forêts de laminaires géantes.

⁴ Là où des objectifs en matière de population et de répartition ont été établis pour GH, le suivi vise à mesurer directement l'atteinte de ces objectifs; autrement, les activités de suivi de base nécessaires à l'intendance, à la gestion et à la production de rapports généraux sont décrites.

Espèce	Objectifs nationaux (tirés des programmes de rétablissement et des plans de gestion en date de septembre 2015)	Objectifs propres à GH contribuant aux objectifs nationaux	Tendance démographique des 5 dernières années à GH (2009-2014)	Suivi ⁴	Renseignements généraux et approche générale du site
	<p>Espèces disparues, en voie de disparition et menacées : rorqual bleu (population du Pacifique), rorqual commun (population du Pacifique), rorqual à bosse (population du Pacifique Nord), épaulard (population résidente du nord du Pacifique Nord-Est), épaulard (population migratrice du Pacifique Nord-Est), tortue luth, baleine noire du Pacifique Nord, ormeau nordique, Puffin à pieds roses, rorqual boréal (population du Pacifique) et Albatros à queue courte, épaulard (population océanique du Pacifique Nord-Est);</p> <p>espèces préoccupantes : Albatros à pieds noirs, requin gris, esturgeon vert, baleine grise (population du Pacifique Nord-Est), marsouin commun (population du Pacifique), sébastolobe à longues épines, complexe des sébastes à œil épineux et à taches noires, loutre de mer, otarie de Steller, milandre, sébaste aux yeux jaunes (population des eaux extérieures de l'océan Pacifique)</p>	Aucun objectif propre à GH n'a été établi	Inconnue	Consigner les observations fortuites d'espèces clés faites par le personnel et les visiteurs de GH	Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures. Explorer la portée de la remise en état des forêts de laminaires géantes. Assurer le suivi des principales menaces. Réduire les perturbations causées par les humains. Effectuer des activités de sensibilisation et de mobilisation ciblant les espèces marines. Continuer à travailler avec le MPO, le Conseil de la Nation haïda et les partenaires à déterminer le zonage des eaux de la RAMNC, et préparer le premier plan directeur intégré pour la terre, la mer et les gens. Continuer à contribuer aux documents relatifs au rétablissement et à la désignation de l'habitat essentiel dans les eaux de la RAMNC. Protéger les individus et l'habitat essentiel dans les eaux de la RAMNC.

Annexe C1 : Mesures de conservation et de rétablissement des espèces terrestres qui seront effectuées par le personnel de Gwaii Haanas (GH).

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁵	Échéancier
RÉTABLISSMENT ET PROTECTION					
Guillemot marbré, Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin, Grand Héron, Faucon pèlerin, Phalarope à bec étroit, Grèbe esclavon	1 (voir n° 14)	Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures – planification, priorisation des sites sensibles pour protéger les espèces en péril, acquisition et déploiement d'équipement, formation du personnel	GH est prêt à intervenir en présence d'une situation d'urgence causée par un déversement d'hydrocarbures	Déversements d'hydrocarbures, pollution	Certains aspects sont en cours, d'autres le seront d'ici 2020
GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES					
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	2	Détection précoce et maintien de la biosécurité : utiliser des caméras sensibles au mouvement pour suivre les colonies de nidification d'oiseaux de mer pour détecter les nouvelles incursions ou invasions de mammifères non indigènes (rats, ratons laveurs) et mettre en œuvre des mesures pour les éliminer de GH avant qu'ils ne s'y établissent	Les îles où il n'y a pas de mammifères prédateurs introduits restent à l'abri des prédateurs. Des colonies de Guillemots à cou blanc et de Stariques de Cassin sont rétablies (si elles étaient disparues), ou leurs effectifs sont à la hausse, sur les îles ayant reçues le traitement	Chercher et mettre en œuvre des techniques de suivi des prédateurs introduits qui sont peu coûteuses afin de suivre l'activité des prédateurs et de s'assurer que ces derniers ne soient pas réintroduits dans les colonies rétablies	Pour les îles hautement prioritaires, tous les trois ans. Pour les îles considérées comme priorités secondaires, tous les cinq ans

⁵ Tirées des programmes de rétablissement fédéraux ou, en leur absence, des plans de rétablissement provinciaux ou des rapports du COSEPAC.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁵	Échéancier
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	3	Empêcher que les rats se propagent ou qu'ils ne fassent des incursions à GH ni ne l'envahissent de nouveau en formant et informant les visiteurs (par une orientation obligatoire aux visiteurs de GH et par l'octroi de permis d'exploitation), les plaisanciers et l'industrie de la pêche	Risque réduit d'introduction ou de nouvelles invasions	Élaborer et distribuer du matériel éducatif proactif et ciblé sur les risques associés à l'introduction de mammifères prédateurs	En cours
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	4	Mettre à jour l'information sur la situation des colonies d'oiseaux de mer dans les îles de GH pour guider les décisions prises concernant les mesures de conservation et de rétablissement	Une comparaison sur 30 ans de la situation des colonies pouvant appuyer les évaluations des impacts des espèces envahissantes et leur éradication et guider la mise en place de nouveaux projets de rétablissement	Établir des protocoles de suivi de base pour évaluer la taille et la situation des populations à chaque colonie, tant actuelles que passées, mettre en œuvre des protocoles pour suivre les changements dans la population et la répartition des espèces. À court terme : il faudrait se pencher sur les grandes colonies de la côte Ouest (qui n'ont pas fait l'objet de relevés depuis les années 1980)	2016 et de manière permanente par la suite
SENSIBILISATION ET MOBILISATION POUR ACCROÎTRE LA PROTECTION DES ESPÈCES EN PÉRIL					
Toutes les espèces	5	Établir des partenariats de science citoyenne avec les voyageurs intéressés pour recueillir des données de relevés/d'inventaires sur certaines espèces (y compris les espèces en péril et les espèces introduites)	Données recueillies à l'intérieur de GH, particulièrement sur les menaces, l'abondance et la répartition	Appuyer les activités de collecte de données pour toutes les espèces requérant des données démographiques à GH à des fins de rétablissement et de planification de la gestion et du suivi	2018

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁵	Échéancier
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	6	Sensibiliser les gens pour prévenir le piétinement des terriers et atténuer les perturbations par la lumière sur les colonies d'oiseaux de mer, durant la période de reproduction (de la mi-mars à la mi-juin)	Réduction des perturbations sur les colonies d'oiseaux de mer et des probabilités que les terriers ne soient détruits accidentellement	Perturbations humaines ou dommages; élaborer et distribuer du matériel éducatif proactif et ciblé sur les risques associés aux lumières nocturnes près des colonies d'oiseaux de mer (qu'il s'agisse de structures terrestres ou de navires ancrés)	2018
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	7	Renforcer les restrictions d'accès dans les colonies d'oiseaux de mer hautement prioritaires	Réduction des perturbations durant la période de nidification et des probabilités que les terriers ne soient détruits accidentellement	Perturbations humaines ou dommages; veiller à ce que les restrictions relatives au zonage et à l'utilisation des terres publiques en vigueur pour les colonies de Guillemots à cou blanc soient activement suivies et appliquées	2017
Grand Héron	8	Diminuer les perturbations humaines près des aires d'alimentation du Grand Héron par l'éducation et la sensibilisation (par une orientation obligatoire offerte aux visiteurs de GH et par l'octroi de permis d'exploitation pour les voyageurs)	Réduction du nombre de rapports de perturbations dans les endroits où le Grand Héron se nourrit	Perturbations humaines; informer le grand public sur la manière d'éviter de déranger les hérons	À partir de 2016
GESTION DES MALADIES DES ESPÈCES SAUVAGES					
Petite chauve-souris brune, chauve-souris de Keen	9	Collaborer avec les partenaires à garder le syndrome du museau blanc à l'extérieur de l'archipel Haida Gwaii grâce à la sensibilisation et à la mise en œuvre de protocoles de décontamination	Empêcher ou retarder l'arrivée du syndrome du museau blanc à l'archipel Haida Gwaii	Effets catastrophiques du syndrome du museau blanc	À partir de 2016

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁵	Échéancier
Petite chauve-souris brune, chauve-souris de Keen	10	Poursuivre le suivi à long terme dans la colonie de maternité à l'île Hotspring, recueillir des données sur la présence de chauves-souris dans les grottes et les anciens sites miniers à GH, et obtenir des données sur la répartition de base et l'abondance relative des chauves-souris à GH	Collecte de données sur la répartition et l'abondance relative des chauves-souris et leur utilisation à long terme de la colonie de maternité à l'île Hotspring avant l'arrivée du syndrome du museau blanc	Effets catastrophiques du syndrome du museau blanc, perturbation des chauves-souris en hibernation	En cours (colonie de maternité), collecte de données sur la répartition et l'abondance relative – 2016 et de manière permanente par la suite
Crapaud de l'Ouest	11	Effectuer des essais en laboratoire pour confirmer l'absence de la chytridiomycose dans l'archipel Haida Gwaii et évaluer le besoin de mettre en œuvre des protocoles de décontamination	Aucun cas de chytridiomycose dans l'archipel Haida Gwaii	Lutter contre la propagation des maladies et des espèces envahissantes entre les sites de reproduction; établir des protocoles d'hygiène et sensibiliser toutes les personnes travaillant dans ou près des sites de reproduction ou utilisant ces sites à des fins récréatives	2016
SUIVI DE L'HABITAT					
Petite Nyctale	12	Désigner et cartographier l'habitat essentiel de la Petite Nyctale à l'intérieur de GH et effectuer une évaluation des populations	Carte de l'habitat essentiel et estimation des populations terminées	Désigner de l'habitat essentiel additionnel (calendrier des études); s'assurer que le suivi des populations effectué suffit pour estimer les tendances démographiques à long terme	2018
Autour des palombes	13	Suivre les sites de nidification connus et effectuer des relevés de terrain ciblés pour repérer d'autres sites de nidification	Estimation des populations à jour pour GH et de nouveaux sites de nidification repérés	Désignation de l'habitat essentiel et détermination des besoins en matière d'habitat pour atteindre les objectifs en matière de population	20

Annexe C2 : Mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines qui seront effectuées par le personnel de Gwaii Haanas (GH).

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁶	Échéancier
RÉTABLISSMENT ET PROTECTION					
Toutes les espèces marines	14 (voir n° 1)	Se préparer à intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures – planification, priorisation des sites sensibles pour protéger les espèces en péril, acquisition et déploiement d'équipement, formation du personnel	GH est prêt à intervenir en présence d'une situation d'urgence causée par un déversement d'hydrocarbures	Déversements d'hydrocarbures, pollution	Certains aspects en cours, d'autres d'ici 2020
Ormeau nordique	15	Collaborer avec les partenaires à explorer les possibilités de remettre en état les forêts de laminaires géantes	Évaluation faite d'un projet potentiel de remise en état des forêts de laminaires géantes	Promouvoir les initiatives visant à reconstruire les populations d'ormeaux nordiques en collaboration avec les Premières Nations	2018
Tous les mammifères marins	16	S'assurer que les cartes électroniques tiennent compte de l'ensemble du zonage marin	Accessibilité des renseignements sur le zonage pour les visiteurs afin d'améliorer la conformité	S'assurer que les perturbations causées par les activités humaines n'empêchent pas le rétablissement, y compris les perturbations liées à l'accroissement des activités d'observation des baleines et les perturbations ou les blessures dues à des navires	Après que le zonage de la RAMNC soit terminé

⁶ Tirées des programmes de rétablissement fédéraux ou, en leur absence, des plans de rétablissement provinciaux ou des rapports du COSEPAC.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁶	Échéancier
SENSIBILISATION ET MOBILISATION POUR LA PROTECTION DES ESPÈCES MARINES EN PÉRIL					
Ormeau nordique, toutes les espèces marines	17	Sensibilisation et éducation : empêcher le braconnage de l'ormeau, participer aux activités du groupe responsable de l'intendance marine à Haida Gwaii (Haida Gwaii Marine Stewardship Group), inclure l'ormeau nordique et d'autres espèces en péril dans le programme des sorties du camp d'aventure Mount Moresby à GH	Baisse du braconnage de l'ormeau, inclusion d'espèces en péril au programme	Continuer de sensibiliser les gens à la situation critique de l'ormeau et aux menaces à leur survie; freiner ou décourager les activités de récolte illégale	2016 et de manière permanente par la suite
Tous les mammifères marins	18	Réduire les perturbations des mammifères marins causées par les plaisanciers en faisant la promotion de la conformité concernant les directives d'observation des baleines dans le cadre d'une formation obligatoire offerte aux visiteurs et par l'octroi de permis d'exploitation	Réduction des perturbations des mammifères marins	S'assurer que les perturbations causées par les activités humaines, y compris les perturbations liées à la hausse des activités d'observation des baleines, les perturbations ou les blessures dues à des navires et le bruit d'origine humaine dans le milieu marin, ne nuisent pas au rétablissement	En cours
Tous les mammifères marins	19	Explorer la portée du concept d'une désignation « Quiet Sea Reserve » pour GH	Maintien ou amélioration du niveau sonore bas de la RAMNC	S'assurer que les perturbations causées par les activités humaines, y compris le bruit d'origine humaine (chronique et intense) dans le milieu marin, ne nuisent pas au rétablissement	2020

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁶	Échéancier
ÉVALUATION DES MENACES					
Toutes les espèces marines	20	Élaborer un scénario de référence et effectuer le suivi continu des principales menaces pesant sur les espèces marines (p. ex. la température de l'océan, le bruit) pour guider un programme de suivi à long terme de la RAMNC	Données sur les tendances recueillies pour les principales menaces et disponibles aux fins de prise de décisions et de mesures	Évaluation des progrès de toutes les activités de conservation et de rétablissement réalisées à GH	2020

Annexe D1 : Autres mesures de conservation et de rétablissement des espèces terrestres qui seront favorisées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁷
GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES				
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	21	Étudier la faisabilité d'utiliser des chiens renifleurs pour la détection précoce de mammifères envahissants et le maintien continu de la biosécurité dans les colonies d'oiseaux de mer	Évaluation de l'utilisation de chiens renifleurs comme outils pour la détection précoce d'espèces envahissantes	Chercher et mettre en œuvre des techniques de suivi des prédateurs introduits peu coûteuses afin de suivre l'activité des prédateurs et de s'assurer que ces derniers ne sont pas réintroduits dans les colonies rétablies
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	22	Analyser la génétique des rats pour étudier les tendances des déplacements et évaluer le potentiel d'introduction ou de nouvelle invasion par les rats sur les îles visées par les mesures d'éradication	Estimation du risque de dispersion des rats afin de prioriser les sites de rétablissement	Prioriser et mettre en œuvre des projets d'éradication des prédateurs dans les colonies de Guillemots à cou blanc
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	23	Éliminer les rats non indigènes des îles plus petites où il est techniquement possible de le faire (Kunga et Titul, Tanu, Huxley, Shuttle)	Des îles supplémentaires exemptes de rats pour améliorer le succès de reproduction des oiseaux de mer, atténuer d'autres impacts écologiques et assurer la biosécurité	Prioriser et mettre en œuvre des projets d'éradication des prédateurs dans les colonies de Guillemots à cou blanc

⁷ Tirées des programmes de rétablissement fédéraux ou, en leur absence, des plans de rétablissement provinciaux ou des rapports du COSEPAC.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁷
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	24	Faire la planification opérationnelle pour éliminer les rats non indigènes de l'île Kunghit (où se trouve une très grande colonie d'oiseaux de mer, importante sur le plan biologique) et les îlots connexes, mais seulement si l'analyse génétique (en cours) indique que le risque de nouvelle invasion est faible	Une île supplémentaire abritant des colonies d'oiseaux de mer significative, exempte de rats, pour améliorer le succès de la reproduction des oiseaux de mer et atténuer d'autres impacts écologiques	Prioriser et mettre en œuvre des projets d'éradication des prédateurs dans les colonies de Guillemots à cou blanc
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin	25	Faciliter la recolonisation par les oiseaux de mer au moyen de techniques de rétablissement actives, comme la diffusion de cris enregistrés.	Augmenter le nombre d'oiseaux de mer nicheurs sur les îles où les rats ont été éradiqués	Maintenir ou augmenter la taille de la population nicheuse actuelle; mener d'autres travaux de recherche sur comment attirer et retenir des adultes « prospecteurs » dans les colonies de nidification abandonnées au moyen de comportements sociaux
Guillemot à cou blanc, Starique de Cassin, crapaud de l'Ouest	26	Étudier des moyens de lutte contre les ratons laveurs qui sont économiques et réalisables d'un point de vue logistique pour protéger les colonies d'oiseaux de mer et les crapauds de l'Ouest	Moyens évalués pour la prise de décisions sur les mesures futures de gestion des ratons laveurs	Prioriser et mettre en œuvre des projets d'éradication des prédateurs dans les colonies de Guillemots à cou blanc partout dans leur aire de reproduction canadienne; les effectifs accrus de prédateurs, comme les ratons laveurs, constituant une menace pour le crapaud de l'Ouest

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁷
Hirondelle rustique, Grand Héron, hermine de la sous-espèce <i>haidarum</i> , limace de Haida Gwaii, chauve-souris de Keen, petite chauve-souris brune, Autour des palombes, Petite Nyctale, bourdon de l'Ouest	27	Évaluer des moyens économiques et réalisables, d'un point de vue logistique pour la lutte contre les cerfs ou leur élimination.	Moyens évalués pour la prise de décisions sur les mesures futures de gestion des cerfs	Mammifères prédateurs introduits; changements de l'habitat causés par les espèces introduites; effets des espèces introduites sur la disponibilité des proies
REMISE EN ÉTAT ET SUIVI DE L'HABITAT				
Petite Nyctale	28	Établir de l'habitat de nidification pour la Petite Nyctale dans les zones de forêts de seconde venue (Lyell, Huxley, Murchison, Faraday) par la création de chicots	Chicots (habitat de nidification) créés dans les zones de GH où des activités d'exploitation forestière ont eu lieu dans le passé	Perte ou dégradation d'habitat; étudier la faisabilité de remettre en état les forêts à l'échelle des peuplements

Annexe D2 : Autres mesures de conservation et de rétablissement des espèces marines qui seront favorisées dans le cadre de partenariats ou lorsque des ressources supplémentaires seront disponibles.

Espèce	N° de la mesure	Mesure	Résultat visé	Menace ou mesure de conservation/rétablissement abordée ⁸
ÉVALUATION DES MENACES				
Ormeau nordique	29	Effectuer des recherches sur le risque de prédation de l'ormeau nordique par des espèces indigènes et non indigènes dans les zones intertidales ou subtidales peu profondes	Compréhension des impacts relatifs de certains prédateurs sur les populations d'ormeaux	Recherches pour mieux comprendre le recrutement de l'ormeau et les interactions entre les espèces

⁸ Tirées des programmes de rétablissement fédéraux ou, en leur absence, des plans de rétablissement provinciaux ou des rapports du COSEPAC.

Annexe E. Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement en vertu de la LEP, conformément à la *directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁹.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification fondé sur les lignes directrices nationales tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur des espèces ou des habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont directement inclus dans le plan lui-même, et sont également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en œuvre de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur plusieurs espèces indigènes non ciblées, certains processus écologiques et l'environnement à GH. Dans l'intérêt de la remise en état des écosystèmes indigènes et du rétablissement des espèces indigènes en péril, certaines mesures du présent plan comprennent l'élimination d'espèces non indigènes envahissantes. Ce plan met en pratique les objectifs de rétablissement présentés dans les programmes de rétablissement déjà élaborés pour certaines des espèces en péril visées par le présent plan, qui ont fait l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. De plus, le présent plan d'action a été préparé au bénéfice de toutes les espèces en péril qui fréquentent régulièrement Gwaii Haanas; toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification et tout effet secondaire potentiel a été envisagé et atténué et, au besoin, des mesures pouvant profiter à plusieurs espèces ont été prises. Le processus de planification a aussi été orienté en fonction des priorités établies dans le programme de suivi de l'intégrité écologique du site, le plan directeur de Gwaii Haanas (Archipelago Management Board, 2003), et les premières ébauches du plan directeur pour la terre, la mer et les gens (en cours de rédaction). Les mesures énoncées dans ce plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique de Gwaii Haanas, au sens large. Enfin, ce plan décrit les mesures d'intendance, les programmes éducatifs et les initiatives de sensibilisation auprès des visiteurs de Gwaii Haanas, des partenaires et du grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

⁹ www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1